

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00872 Numéro SIREN : 534 266 721 Nom ou dénomination : 3FR

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 5203

1911

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22
Capital (dont versé : 233 490)	233 490	233 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	23 349	17 271
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	315 293	206 086
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	158 720	160 285
SITUATION NETTE	730 852	617 132

Subventions d'investissement
Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

730 852 617 132

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	81 570	125 154
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	312 669	264 328
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	7 099	2 176
Fournisseurs, factures non parvenues	5 468	12 626
Dettes fiscales et sociales	95 768	65 559
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	19 114	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		

TOTAL DETTES

521 689 469 842

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

1 252 540 1 086 974

(1) Dont à plus d'un an

37 274

81 433

(1) Dont à moins d'un an

484 415

388 409

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

002751 - EURL 3FR

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 au 30/09/23			Du 01/10/21 au 30/09/22
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	199 473		199 473	202 159
Montant net du chiffre d'affaires	199 473		199 473	202 159
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			4 575	2 856
Autres produits			13	5
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			204 060	205 019
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			28 421	34 489
Impôts, taxes et versements assimilés			2 826	1 376
Salaires et traitements			101 085	105 966
Charges sociales			22 343	20 770
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 789	969
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			6	5
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			156 471	163 574
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			47 590	41 446
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

002751 - EURL 3FR

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	Du 01/10/21 Au 30/09/22
Produits financiers		
De participation (3)	116 322	129 269
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 039	1 933
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	125 361	131 201
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	15 466	4 313
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	15 466	4 313
RÉSULTAT FINANCIER	109 895	126 888
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	157 485	168 333
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	12 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	3 000	500
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 000	-500
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	7 765	7 548
TOTAL DES PRODUITS	341 422	336 221
TOTAL DES CHARGES	182 702	175 935
Bénéfice ou Perte	158 720	160 285

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 1 252 540,38 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 158 719,94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/11/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------|------------|
| - Matériel de bureau | 3 ans |
| - Mobilier | 8 à 10 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	21 909,24		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	8 739,83		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	30 649,07		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		568 833,00		18 500,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		142,87		300,00
		TOTAL	568 975,87		18 800,00
		TOTAL GENERAL	599 624,94		18 800,00

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			21 909,24	
		Mat. bureau, inform., mobilier			8 739,83	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			30 649,07	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			3 000,00	584 333,00	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				442,87	
		TOTAL		3 000,00	584 775,87	
		TOTAL GENERAL		3 000,00	615 424,94	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
A VOTRE SERVICE - 15 RUE DU LIEUTENANT SCHMITT 7125	1 000,00	1 000,00	99,00	11 923,00
CABINET ROUSSEL EXPERTISES IMM - 10 BOULEVARD DE B	90 000,00	90 000,00	94,99	12 480,00
ACDR - 10 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON - 79157	10 000,00	10 000,00	52,50	-2 663,00
BR IMMO INVEST - 10 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJ	10 000,00	10 000,00	99,00	
FRAGECO - 4 Rue du Champs aux Pierres 21850 SAINT-APO	40 000,00	40 000,00	80,00	-22 945,00
VAD - 1120 avenue du Maréchal de Lat 83600 FREJUS - 948	20 000,00	20 000,00	80,00	1 473,00
R'PROPRETE - 10 Bd de BrosseS 21000 DIJON - 491390191	7 500,00	7 500,00	99,87	11 773,00
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
MS2B - 4 RUE DU CHAMP AUX PIERRES 21850 ST APOLLINA	40 000,00	40 000,00	50,00	81 729,00
PELLION-ROUSSEL - 3 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJO	1 000,00	1 000,00	50,00	-2 513,00
BR IMMOBILIER GESTION - 35 RUE MERCIERE 71250 CLUN	2 000,00	2 000,00	49,00	
BR IMMOBILIER TRANSACTION - 5 RUE DE LA CLAYETTE 71	2 000,00	2 000,00	49,00	
LA MORVANDELLE - 10 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DI	1 000,00	1 000,00	50,00	5 690,00
LES HAUTS ADRECHS - 1 RUE DE LA GRANGE FRANGY 7110			50,00	
GR20 IMMO INVEST - 1 rue Grange Frangy 71100 CHALON S			50,00	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5)

Informations financières (5)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5)

	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (1u)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (1u)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/) (1u)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
PELLION-ROUSSEL - 3 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON - 830085718	1 000,00		50,00	500,00	500,00			17 025,00	-2 513,00	
BR IMMOBILIER GESTION - 35 RUE MERCIERE 71250 CLUNY - 820868453	2 000,00		49,00	980,00	980,00					
BR IMMOBILIER TRANSACTION - 5 RUE DE LA CLAYETTE 71520 MATOUR - 820870657	2 000,00		49,00	980,00	980,00					
LA MORVANDELLE - 10 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON - 453632317	1 000,00		50,00	500,00	500,00			56 170,00	5 690,00	
LES HAUTS ADRECHS - 1 RUE DE LA GRANGE FRANGY 71100 CHALON SUR SAONE - 897495594			50,00	1 000,00	1 000,00					
GR20 IMMO INVEST - 1 rue Grange Frangy 71100 CHALON SUR SAONE - 948096185			50,00	2 500,00	2 500,00					

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5)

Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (b) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (/) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (/) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (/)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (/) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (/) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (/)
			Brute	Nette				

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	442,87		442,87
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	311 255,38	311 255,38	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	3 813,78	3 813,78	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	285 019,67	285 019,67	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	25 714,46	25 714,46	
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		626 246,16	625 803,29	442,87
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		311 255,00
Autres créances		285 020,00
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances		596 275,00
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 635,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		25 872,00
Total des dettes		27 507,00
Produits		
Produits de participations		116 322,00
Autres produits financiers		8 968,00
Charges		
Charges financières		14 030,00

PRODUITS À RECEVOIR**PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN****MONTANT**

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

159 117,59

Autres créances

Disponibilités

TOTAL**159 117,59**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	81 570,46	44 296,52	37 273,94	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	12 567,11	12 567,11		
Personnel & comptes rattachés	8 600,87	8 600,87		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	12 956,46	12 956,46		
Etat & Impôts sur les bénéfices	537,00	537,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	72 529,06	72 529,06		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 144,50	1 144,50		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	312 669,48	312 669,48		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	19 113,66	19 113,66		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	521 688,60	484 414,66	37 273,94	
Kenvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	43 545,45		
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	53 946,36		

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137,51
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 468,40
Dettes fiscales et sociales	7 704,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	19 113,66
TOTAL DES CHARGES À PAYER	32 423,76

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Cession 2610000007-2-TITRE PARTICPATIO	3 000	
CESSION PARTS FRAGECO CESSION 80 PARTS A MGARROT		12 000
TOTAL	3 000	12 000

TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
REFACT AGD FACTURE DUCLOS FACT DUCLAS AGD	-1 000		
REFACT VAD FACTURE DGK AVOCAT PROV REDACT ACTE FONDS CO	-1 500		
FAE AGIRIS MAINTENANCE2022 RAFACT AGIRIS 2022	-356		
SARL VAD REFACT AVOCAT DGK HONO FDC	4 100		
ROUSSEL MENAGE REFACT CADEAUX CLIENTS	350		
EXPERTISE ROUSSEL IMMOBILIER REFACT CADEAUX CLIENTS	233		
FRAGECO REFACT CADEAUX CLIENTS	117		
MS2B REFACT CADEAUX CLIENTS	467		
REFACT AGD FACTURE DUCLOS FACT DUCLAS AGD	1 000		
FAE AGIRIS MAINTENANCE2022 RAFACT AGIRIS 2022	356		
FAE AGIRIS MAINTENANCE2023 RAFACT AGIRIS 2023	308		
FAE FRAIS VAS DGK FDC VAD REFACT FRAIS ACTE DGK -VAD	191		
FAE MAINTEN AGIRIS A EXPERTISE REFAT MAINTENANCE AGIRIS	308		
TOTAL	4 574,61		

3FR
Société à responsabilité limitée
au capital de 233 490 euros
Siège social : 10, boulevard de Brosses - bp 42292
21022 DIJON CEDEX
534 266 721 RCS DIJON

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 MARS 2024**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 158 719,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	158 719,94 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	27 500,00 euros
Soit 1,18 euros par part	
Le solde soit	131 219,94 euros
Affecté en totalité au compte "autres réserves".	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 703 352 euros.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2024.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

PARAPHES

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos au 30/09/2022 :

45 000 euros soit 1.93 euros par part entièrement éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos au 30/09/2021 :

45 000 euros soit 1.93 euros par part entièrement éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos au 30/09/2020 :

45 000 euros soit 1.93 euros par part entièrement éligibles à l'abattement de 40%

Certifié conforme
La Gérance

